

PAR QUI ?

Des enseignants :

En activité,
prioritairement ceux de l'élève ;

Missionnés
par l'Éducation nationale ;

Volontaires ;

Rémunérés,
par l'Éducation nationale ou par les PEP.

Un partenariat efficace :

La MAE unit ses compétences à celles des PEP pour la mise en œuvre d'un Service d'assistance pédagogique à domicile de qualité.



SAPADHE, un mouvement national

85 services départementaux d'assistance pédagogique à domicile interviennent aux côtés de l'Éducation nationale.

Cela veut dire, pour l'année scolaire dernière

- Près de **6 000 élèves** aidés,
- Plus de **91 000 heures d'enseignement** dispensées.

Coordonnées du service départemental

SAPAD—LES PEP 11

**6, Rue Emile ZOLA
11000 CARCASSONNE**

04 68 11 20 50 - association@pep11.org

SAPADHE



Malades, accidentés, grossesses précoces...

L'ÉCOLE CONTINUE

Par convention avec le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Service d'Assistance Pédagogique À Domicile,
à l'Hôpital, ou à l'École



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

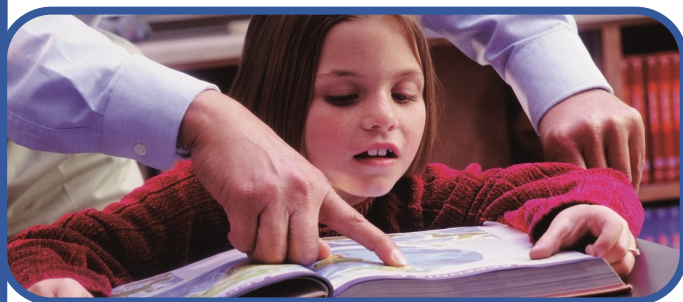
*Liberté
Égalité
Fraternité*



POUR QUI ?

Le **SAPADHE** (*service d'assistance pédagogique à domicile, à l'hôpital ou à l'école*) s'inscrit dans la complémentarité du service public et garantit le droit à l'éducation à tout élève malade, accidenté, en grossesse précoce, atteint de troubles psychiques ou pour les enfants pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance.

En conséquence, tout élève d'une école ou d'un établissement scolaire du département, dont la scolarité est interrompue momentanément, ou durablement perturbée, pour raison médicale (maladie, accident...) et pour une période supérieure à deux semaines, est susceptible d'être aidé.



En France, chaque année, entre 12 000 et 15 000 élèves ont besoin d'un suivi scolaire adapté, pour raison de santé

COMMENT ?

Un élève malade ou accidenté est signalé au **SAPADHE** par :

- Sa famille,
- L'enseignant, l'école, l'établissement,
- Le médecin...



Le coordonnateur SAPADHE prend contact avec :

- La famille,
- L'équipe pédagogique,
- Le médecin de santé scolaire.

Le coordonnateur SAPADHE s'assure de la mise en place d'un projet individualisé avec les parties concernées.

Ce service est gratuit pour la famille.

Les enseignants interviennent à distance ou en présentiel au domicile de l'élève, à l'hôpital ou à l'école jusqu'à son retour en classe. Ils procèdent ensuite à une évaluation.

POURQUOI ?

Parce que tout enfant ou adolescent a le droit à la scolarité, le **SAPADHE** permet de contribuer au maintien des apprentissages scolaires et du lien social, chaque fois que le besoin est exprimé, en cas de maladie, accident, grossesse précoce...

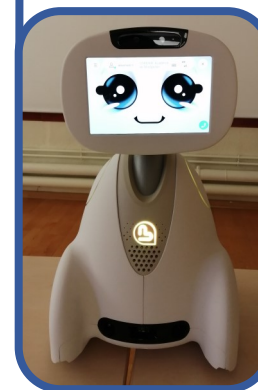
Nouveau à partir de 2021 :

L'école inclusive avec les robots de téléprésence (TEDi et Buddy)

Depuis sa chambre (au domicile ou à l'hôpital) l'élève le fait fonctionner de façon très simple. Il participe aux cours, se déplace dans la classe et dans l'établissement.



Sa mobilité est un atout considérable par rapport à n'importe quel système classique de visio-conférence nécessairement implanté dans un lieu fixe. De fait, les nombreux enseignements qui se tiennent dans des lieux spécialisés : salles de sciences, ateliers en lycées professionnels etc..., ne sont plus interdits à l'élève puisque le robot a partout sa place.



Mieux encore, le confort visuel et auditif qu'il procure au jeune malade facilite une attention soutenue aux cours de sa classe et accroît ses possibilités d'intervention.